



# ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Categorie A

Question écrite n° 7666

## Texte de la question

M Daniel Goulet rappelle a M le ministre de la fonction publique et des reformes administratives que le recent accord salarial 1988-1989 pour la fonction publique, qui a prevu une augmentation des remunerations de 4,97 p 100 en moyenne pour une inflation officiellement estimee a 5 p 100 pour ces deux annees ne permet pas de maintenir le pouvoir d'achat des fonctionnaires de la categorie A Cette situation risque de demotiver cette categorie de fonctionnaires qui a deja subi une perte de pouvoir d'achat au cours des dernieres annees. Il lui demande s'il n'estime pas souhaitable de prevoir des mesures specifiques a ce sujet.

## Texte de la réponse

Reponse. - Le 17 novembre 1988, cinq des sept organisations syndicales representatives des fonctionnaires ont signe avec le ministre de la fonction publique et des reformes administratives le releve de conclusion des negociations salariales pour 1988 et 1989. Cet accord salarial, le premier conclu dans la fonction publique depuis trois ans, marque un renouvellement de la politique contractuelle dans le secteur public et souligne la volonte gouvernementale de se donner les moyens de conduire une reelle concertation avec les partenaires sociaux. Le dispositif salarial adopte pour les deux annees 1988 et 1989 se traduira, avant toute prise en compte de l'incidence du deroulement de carriere, par une augmentation globale en masse de 5,5 p 100 de la remuneration des fonctionnaires. Cette projection est a comparer a une hausse des prix en moyenne annuelle qui devrait s'etablir, compte tenu des 2,7 p 100 d'inflation deja enregistres en 1988, a 5,2 p 100 sur la meme periode. S'il est exact que le Gouvernement a entendu privilegier l'evolution des remunerations des agents relevant des categories situees au bas de la grille indiciaire, il n'a pas pour autant ignore la situation des autres categories de fonctionnaires. C'est ainsi que si on tient compte des mesures individuelles qui beneficent a tous les agents a intervalles reguliers, il apparait que le pouvoir d'achat moyen des agents de categorie A sera maintenu sur la periode 1988-1989.

## Données clés

**Auteur :** [M. Goulet Daniel](#)

**Circonscription :** - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 7666

**Rubrique :** Fonctionnaires et agents publics

**Ministère interrogé :** fonction publique et réformes administratives

**Ministère attributaire :** fonction publique et réformes administratives

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 2 janvier 1989, page 17